L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 24 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

Une dame très connue, ayant eu plusieurs années d'expérience dans le professorat s'offre à donner des leçons d'Anglais et de Français, soit à domicile ou dans une école.
S'adresser au No 171 rue Quartier. 19 mars 10f

DEMANDES.

ON demande des contrats pour livrer du lait riche et strictement pur. S'adresser à H. Meanert 74 rue Tchoupitoulas. 20 mars—1sem

A VENDRE—Une grocerie située dans le Second District, un bon emplacement. S'adresser à HENRY LOCHTE & CO. 19 mars—1 sem 46 et 48 Tchoupitoulas.

ON demande chez M. LEON GODCHAUX, fabricant de vêtements 81 et 85 rue du Canal, 100 bons tailleurs pour confectionner des pantalons. 12 mars—10f

A VENDRE

A VENDRE Une épicerie faisant bonnes affaires. S'adresser sur les lieux, coin Dauphine et St Louis. 22 mars—1 sem

A vendre—A long terme et conditions favorables la résidence moderne No. 60 avenue de l'Esplanade. S'adresser au No. 35 North Peters. 20mars—3f dim mar jeu

A VENDRE ou à louer, pour cause de départ, avec ou sans meubles, la belle résidence No 181 rue des Remparts, près Ste Anne, côté nord. S'adresser sur les lieux. 19 mars—2 sem

A vendre—Le salon de liqueurs connu sous le nom de "Ehrhard Exchange," situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 6mars—

A LOUER.

A louer—Un local à [illegible] pour un marchand privé. S'adresser à la grocerie coin Union et Craps. 20mars—1sem.

A LOUER—La maison 112 Douane, convenable pour magasin, restaurant, club ou pension. S'adresser à Jos. Ziegler, 8 et 10 Royal. 15 mars—2sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary McManus.

[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,520—Division A—Attendu que Susan [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary McManus, veuve [illegible], décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 mars—22 26 31

Succession de F F Henriquez

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,874. Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à établir, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Henry Chiapella, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20mars—20 25 29

Succession de Lawrence Finn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,516. Division C—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lawrence Finn décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—19 23 26

Succession de Jules Bimeau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,507—Division E—Attendu que Gabriel Villere administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Bimeau décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier
19 mars 19 23 27

Succession de David Teclers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division D—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David Teclers décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 mars—16 20 25

Succession de Funny Rasche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,478—Division A—Attendu que Gabriel Villere administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Funny Rasche décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 mars—16 20 25

Succession de Emile Roques

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible] Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à établir dans les dix jours [illegible] les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 24

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—[illegible] vs ses créanciers—No [illegible]—Division [illegible]—Ordre de Cour. Que la cession des propriétés du pétitionnaire [illegible] soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing Esq. notaire en cette ville SAMEDI le 9ème jour d'avril 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que James Downing Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin Député Greffier.
8 mars—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. Richters vs ses Créanciers—No 20,395—Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire Pete Richters est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue devant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, le MARDI, 22ème jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT Juge.
Pour copie conforme
Jas. D. Rankin Député Greffier.
8 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Rodolph Schmitz vs ses créanciers—No 20,396—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rodolph Schmitz soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Théodore A. Bakewell, notaire, en cette ville à son bureau No 39, rue du Camp, Mardi le 12me jour d'avril 1887 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que D. B. N. Chaffe Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans 8 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN Député greffier.
11 mars—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—[illegible] Mme Frances [illegible] femme [illegible] vs son mari—No [illegible]. Sur motion de F. B. Thomas avocat de la plaignante, [illegible]

Jugement rendu le 2 février 1887.
Jugement signé le 9 février 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de février de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-sept.
M. A. McDONNELL, Député Greffier.
1er fév—3 f en 30 jours.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses Créanciers—No. 20,554—Ordre de Cour—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se présenter devant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le 2me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et sa propriété soient suspendues. Il est de plus ordonné que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 22 mars, 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 mars—3f en 30jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Larousaini vs. ses créanciers.—No. 20,284.—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Larousaini soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues et que Jas Timony, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, le 23 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme F. Levy, veuve de S. Levy, vs. Ses créanciers—No. 20,432—Ordre de Cour—La cession des biens de la pétitionnaire, Mme F. Levy, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, SAMEDI, le 26e jour de mars 1887, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 mars 1887.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Button & Mayson vs. leurs créanciers—No 20,329 division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Button & Mayson, composée de John D. Button, résidant en cette ville et John R. Mayson, résidant de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que L. M. Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Charles J. Obert vs ses créanciers—No 20,323 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Obert soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Zacharie Spearing, notaire en cette ville, le SAMEDI, 2me jour d'Avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaire qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr, Jr. Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député Greffier.
3 mars—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,286—Division E—François Clos vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire François Clos soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton notaire en cette ville à son bureau No 6 rue Carondelet, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit le LUNDI 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, que Martin Voorhies avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans 24 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
26 fév—

PAR LE CONSTABLE.

Mme George G. Garner vs. Henry B. Foley.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 193—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Gilbert juge de paix du Septième District [illegible], je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 14 W. Leonard, rue Baronne, entre Gravier et Union, le MARDI 29 mars 1887, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—Un Brewster Top Buggy.
Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée et autres.
Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant pour ce qu'elle rapportera [illegible]. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et accomptant le montant des frais du greffier du shérif, du [illegible] et des taxes [illegible].
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
18 mars—18 22 29

VENTE DU CONSTABLE

Mme John Bois, transférée vs W. J. McCall.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. G. Oger, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, SAMEDI 16 avril 1887, à midi, de la propriété suivante décrite au writ, à savoir—
Trois certains lots de terre dans l'îlet No 149 borné par les rues Dryades, Washington, Ouachita (?) et Feuchers ou Baronne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent; les dits lots sont désignés comme les Nos 6, 7 et 8 sur un plan dressé par Mondelli & Reynolds en février 1847 et déposé dans le bureau de L. R. Kenny, ancien notaire, et mesurent ensemble 75 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles et se touchant.
Acquis par le défendeur par jugement dans l'affaire No 14,007 Cour Civile de District et intitulé Wm John McCall vs M. J. Savage, et mise en possession d'après un reçu entre les mains du shérif civil, paroisse d'Orléans, daté 15 janvier 1887.
Conditions—Comptant.
J. O. LANDRY.
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
16 mars—16 31—16 avril

Antoine Hourguette vs August Larrieulet.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 12,209—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier juge de la Première Cour de Cité de Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux encoignure Derbigny et Ursulines, JEUDI 24 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—
Le contenu de la grocerie, aussi un lot de bois et charbon d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
15 mars—15 20 24

Mme E. N. Cerda vs Chas. de Lebreton et Théophile Imbert in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 12,171.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau Court Buildings, à l'encoignure des rues Lafayette et Camp, le SAMEDI 26 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de groceries vins liqueurs, une glacière à bière, tables, chaises, une table à billard (pigeon table) avec les installations, et différents autres articles d'après l'inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
15mars—15 20 26

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Charles W Hunger vs Mme Green

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 11,676—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le JEUDI 31 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enliassé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 mars—22 27 31

U. Rivera vs Mme J. LaB. Fischer et John J. Fischer

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9,010—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable D. Vienne Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No. 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, VENDREDI le 25 mars 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
15 mars—15,22,25

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renforcée par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

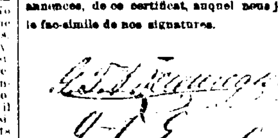

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE D.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

FLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à.........		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Anna Potthurst, veuve de Bernard H. Finspoller, exécutrice testamentaire et tutrice naturelle, vs Jason Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,157—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro 229 sur le nouveau plan, borné par les rues Magasine, Camp, Berlin et Milan. Le dit lot est désigné par le numéro 4 et mesure trente pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de cent trente pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Les titres sont enregistrés au bureau de transferts, livre 116, folio 197.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, le 25 août 1882.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31—7 14 21 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Groceries

Un grand assortiment de Groceries, Vins, Liqueurs, etc.

Emile Permentel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,130—En vertu d'un ordre de vente, en date du 14 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le VENDREDI, 25 mars 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot assortis de groceries fins, vins, liqueurs, effets mobiliers, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau. Maintenant à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Et syndic dans l'affaire ci dessus.
15 mars—15,19 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

William McNamara vs Mme Marguerite Gautin, exécutrice d'Edmond Meehan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné comme numéro quinze dans l'îlet numéro quatre, sur un plan original fait par le voyer de ville le quatorzième jour de mai 1831, déposé à l'étude de feu Carlile Pollock notaire en cette ville le 30 mai 1831, et borné par les rues Champs Elysées, Villere (anciennement Grand), Robertson (anciennement Saint-Jean Baptiste) et Marigny; le dit lot mesure au pied anglais quarante pieds de face aux Champs Elysées, entre Villere et Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds, borné en haut par le lot numéro seize et en bas par le lot numéro quatorze, et dans le fond par le lot numéro huit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par feu Edmond Meehan de Rhodie Evans épouse d'Oliver Spriggs par acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, en cette ville, en date du 26ème jour d'octobre A. D. 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15 22 29 avril 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée [illegible]

Dr. E. B. Marmillion vs Dr Louis [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,976—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Baronne et Girod, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Dryades et Lafayette, lequel terrain est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, et annexé à un acte d'hypothèque passé pardevant C. V. Foulon notaire le 22 décembre 1866; le dit terrain mesure, au pied américain, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Baronne, sur soixante trois pieds deux pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Girod, [illegible] et trois pieds dix pouces et trois lignes de largeur sur cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er mars—1 8 15 22 29 2 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur près du marché St Bernard.

Succession de Mme [illegible] No [illegible]

Mme Mary [illegible] vs Succession de Antoine [illegible] No 19,157.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté 3 mars 1887 dans l'affaire No 18,[illegible] [illegible] et signé le 14 février 1887 dans l'affaire No 19,157, [illegible] à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certaines portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situées dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Bernard, Robertson, Lafarge et Claiborne, désignées par les lettres A et B sur un plan du dit îlet fait par Arthur de Armas, député voyer de ville le 9 mars 1887 et déposé au bureau du shérif civil, mesurant au pied américain, conformément au dit plan comme suit, à savoir:

La portion de terre "A" forme l'encoignure St Bernard et une allée qui se trouve entre la dite portion de terre et la branche St Bernard et mesure soixante quatre pieds de face à la dite allée par quatre vingt treize pieds de profondeur et de face à la rue St Bernard, soixante-douze pieds trois pouces et cinq lignes sur l'autre côté qui le divise de la portion de terre désignée par la lettre "B" sur le dit plan et vingt six pieds trois pouces et sept lignes dans le fond.

La portion de terre "B" touche à la portion "A" et mesure cinquante trois pieds onze pouces et six lignes de face à la dite allée sur une profondeur sur le côté touchant à la dite portion de terre "A" de soixante-douze pieds trois pouces et cinq lignes, et sur l'autre côté, vers la rue Lafarge, de quarante quatre pieds neuf pouces et mesure dans le fond qui est la continuation de la ligne du fond de la portion de terre "A" soixante pieds huit pouces et deux lignes.

Lesquelles portions de terre sont composées de trois lots de terre désignés par les numéros 1, 2 et 3 sur un plan fait par J. A. D'Hemécourt, voyer, en date du 22 juin 1875, déposé pour référence au bureau du shérif civil.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste du prix d'adjudication à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et garanti par privilège et lieu du vendeur et toutes les clauses usuelles.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15mars—15 22 29 av 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,612.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 avril 1887, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre aux Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Ysclosky ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est borné sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques et les terres enregistrées au nom de S. R. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc., qui se trouvent et qui appartiennent sur les lieux.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 subsoils, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le prix d'annonces, les frais du shérif, du gardien, etc., se montant à environ cinq cents (500) piastres, et, de plus, les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété se montant à environ trois cents piastres ($300).
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mars—18 25 avl 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la propriété de valeur connue comme le KENTUCKY COTTON PRESS,

Ensemble avec une machine à compresser le coton, chaudières, etc., dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St-Thomas et Terpsichore, ainsi que ce morceau de terre de valeur connue comme le

ANCHOR COTTON YARD,

Dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Thomas, Ste-Thérèse et Bellechasse.
A crédit.
Dans l'affaire de

H. H. Hall et J. D. Hill, exécuteurs testamentaires, etc., vs. Keenan et Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,263—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le "Kentucky Cotton Press", incluant une machine à compresser le coton, machines à vapeur, chaudières, etc., qui s'y trouvent attachés, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas et Terpsichore, et mesurant à peu près deux cent cinquante pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas, à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Terpsichore, à peu près deux cent cinquante pieds quatre pouces de face à la rue St. Thomas et à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Bellechasse.

2. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le "Anchor Cotton Yard," et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St Theresa, St Thomas et Bellechasse, et mesurant cent soixante pieds huit pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de trois cent trente et de face à la rue Bellechasse, et une même profondeur sur la ligne la plus près de la rue St Theresa, s'étendant à la rue St Thomas, sur laquelle elle a une face de cent soixante pieds huit pouces.

Toutes les propriétés ci dessus décrites ont été acquises par les défendeurs de feu John Andrews conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., le 29 mars 1883.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre d'une somme de vingt mille dollars ($20,000) chacun, faits et consentis par les défendeurs ici, conjointement et in solido à leur propre ordre et par eux endossés, datés à la Nouvelle Orléans, le 29 mars 1883 et payables en monnaie des Etats Unis à la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle Orléans en cette ville les premiers jours de janvier 1888 et 1889 respectivement après dates avec intérêt à partir après leur maturité, s'ils ne sont pas payés, au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et le dit intérêt payable annuellement les premiers jours de juillet et de janvier en chaque année.

L'acquéreur assumera aussi le paiement de six billets portant intérêt ou coupons tous souscrits par les dits défendeurs conjointement et in solido à leur propre ordre et par eux endossés, datés à la Nouvelle Orléans le 29 mars 1883, payables en monnaie des Etats Unis à la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle-Orléans en cette ville comme suit:

Deux sont marqués respectivement A et B et sont de huit cents piastres ($800) chacun, échéant le 1er juillet 1887 sans jours de grâce.

Deux sont marqués respectivement A et B et sont de huit cents dollars ($800) chacun, échéant le 1er janvier 1888 sans jours de grâce.

Un de huit cents dollars $800 échéant le 1er juillet 1888 sans jours de grâce et un de huit cents dollars ($800) échéant le 1er janvier 1889 sans jours de grâce.

Tous ces billets et coupons à intérêt sont garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété ci-dessus décrite conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero jr., notaire, le 29 mars 1883.

L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités du dit acte original d'hypothèque et se verra relativement aux honoraires d'avocats assurances, non aliénation etc.

2° L'acquéreur paiera comptant une somme suffisante pour payer la réclamation des demandeurs, à savoir, la somme de trente deux mille cinq cents dollars ($32,500) avec intérêt au taux de 8 pour cent du 29 mars 1883 jusqu'au crédit de trois mille dollars $3000 payé le 4 novembre 1885 et à un crédit de trois mille dollars $3000 payé le 21 décembre 1885, ensemble avec un intérêt de 5 pour cent sur le montant du dit principal et intérêt pour honoraires d'avocat, aussi bien que les frais du procès et le revenu et les taxes de ville et d'Etat dus sur la dite propriété.

3° L'acquéreur assumera le paiement du billet ordre pour la somme de seize mille deux cent cinquante dollars ($16,250) souscrit par les défendeurs conjointement et in solido à leur ordre et par eux endossé, daté du 29 mars 1883 et payable le 1er août 1887 et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de sa souscription jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque et lien du vendeur, cependant les deux billets et les coupons intérêt ci-dessus en premier rang dans les conditions, ayant préférence, conformément à un acte passé pardevant André Hero jr., notaire, le 29 mars 1883. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités du dit acte original d'hypothèque de vente, etc.

4° Le reste du prix d'adjudication s'il y a, comptant sur les lieux.

Et si après que les deux billets et six coupons à intérêt, précédemment décrits ont été assurés, le [illegible] du prix d'adjudication ne soit [illegible] pour couvrir les différents [illegible] dans le sens et [illegible] stipulations des conditions ci-dessus, [illegible] l'assomption des dits deux billets et six coupons intérêt et de paiement au comptant [illegible] que les taxes de la vente [illegible] [illegible] prix d'adjudication de la propriété [illegible] proportionnellement au prorata entre le montant des [illegible] des demandeurs [illegible].
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mars—15 22 29 avril 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Lehman & Co. vs Bernard S. Forcheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Constance et Philip et désigné par [illegible] les lots A et B sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer, en date du 1er mai 1886, et déposé conformément au plan No 5 dans les archives de William Marshall [illegible] notaire en cette ville, et par la lettre H sur un plan dressé par F. Z. Reichard, en date du 1er octobre [illegible] et déposé dans les archives de J. B. Marks ancien notaire en cette ville, comme plan No 11. Les dits lots A et B se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 137 pieds entre lignes parallèles. Le lot H mesure 36 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—2 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Joseph Pinta vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,596—En vertu d'un ordre de vente, daté du 9 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'intérêt indivis dans:

Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26. Les dits lots mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Lots Nos. 24 et 25 d'après un plan de Casnier, ingénieur civil, dressé le 1er décembre 1814, au bureau de O. de Armas, notaire, et le lot No. 26 conformément à un plan de Joseph Pilié, arpenteur, le 1er mai 1840, dans les archives de D. L. McCay, ex-notaire.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 sur la dite propriété en plus du prix d'adjudication.

Acte de vente devant être passé pardevant Edgar Grima, notaire public aux frais de l'acquéreur.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
12mars—12 19 26—2 9,16avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

James R. Mitchell vs. Mme M. J. Pascal, veuve de J. B. G. Leconte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,443.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 mars 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Conti, Remparts et St Louis, mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de F. B. Hyde et de l'autre côté par la propriété de Pauline.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, Mme Marie Jean Pascal veuve de J. B. G. Leconte, conjointement avec Louis Leconte Jr., dans la proportion d'une moitié indivise pour chacun d'eux, par achat de Hyman Isaac et sa femme, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 18 janvier 1866 (Bureau des Aliénations, Livre 91, folio 12).

Et d'après un autre acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le 10 juin 1870, dûment enregistré au Bureau des Aliénations pour cette paroisse, dans le Livre 96, folio 755, le dit Louis Leconte Jr. a vendu sa moitié indivise dans la dite propriété à la dite Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Leconte, défenderesse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 fév—26 mars 5 12 16 26 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Résidence en briques à trois étages pour famille,

Coin des rues Hôpital et Chartres, en face de l'église Ste-Marie.

V. Viosca et al. vs. Corinne Viosca et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,163.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 23 février 1887 et signé le 1er mars 1887 par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci après à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Ursulines, désigné par la lettre F. sur un plan dressé par A. de Armas, sous-voyer de la ville, le 10 octobre 1880, et annexé à un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 25 juin, 1881. Le dit lot forme le coin des rues Chartres et Hôpital, et mesure 24 pieds de face à la rue Chartres, sur 92 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Hôpital, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages pour famille contenant, au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée du côté de la rue de Chartres et de la rue Hôpital, de grands salons avec arches et une salle à manger spacieuse; au second étage trois chambres à coucher, un cabinet spacieux et deux lieux d'aisance; la même distribution au troisième.

Aussi une cuisine en briques à deux étages toit en ardoise qui y est attachée, ayant en tout six chambres, chambre à charbon, lieux d'aisance, etc., et un beau balcon en fer faisant le tour de la bâtisse principale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, divisée en paiements égaux, en billets pour satisfaire la part des vendeurs, portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets seront garantis par privilège et hypothèque du vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion à crédit et transférer la police d'assurance au détenteur des billets.

L'acte de vente renfermera la clause de non aliénation et de vente sans estimation et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès et de vente pour forcer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication des taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du prix de vente, au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles T. Soniat notaire aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 26—avril 2,9,16,23

Propriété

RUE DAUPHINE,

Vis-à-vis l'Eglise St-Vincent de Paul.

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Lohring.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,050.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Montegut, Clouet et Royale, mesurant en mesure française 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 45 pieds.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises connue par le numéro municipal 690 rue Dauphine, ayant 4 chambres, bâtisses dans le fond attenantes à la maison, ayant 4 chambres, cuve, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la reste en un crédit de 1 et 2 ans, avec billets d'acquéreur datés du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur et 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement; la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour le recouvrement des billets en question et toutes les clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur assurera la propriété et transférera la police au porteur des dits billets, il assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année courante, en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt à l'encanteur de 10 pour cent, au moment de l'adjudication, sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 12 19 26 av2 9

Propriété rue Mandeville.

Succession de M. et Mme J. B. Laine.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale, SAMEDI 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 1er mars 1887 pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville Marigny, Moreau et Casacalvo mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de [illegible] pieds par 120 pieds [illegible] 103 sur le plan original du faubourg Marigny.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 12 19 26—avril 2 9.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Offre rare en vente de propriétés immobilières de choix

[illegible]

[illegible] de choix pour commerce ou fabrique, [illegible] et faisant face à la gare du chemin de fer de Morgan.

Splendide propriété commerciale dans le carré d'îlet borné par les rues Delta, Poydras, Gravier [illegible].

Maison de résidence à deux étages, en briques, 197 rue Girod entre les rues Carondelet et Baronne.

Le coin de propriété au coin sud-est des rues Carondelet et Girod ayant une façade de plus de 127 pieds rue Carondelet sur 94 1/2 pieds de façade rue Girod.

Vente pour opérer un partage entre héritiers. A l'enchère publique et à des conditions faciles. La succession de Sarah Hirsch et autres vs Florance Schwarzkopf et autres.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 20,20[illegible]

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu le 7 mars 1887, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et d'un décret de la dite cour, en date du 12 mars 1887, amendant le dit jugement et en vertu d'un autre arrêt de la dite cour daté du 12 mars 1887, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, le 11 mars 1887, pour les mineurs défendeurs dans le procès.

Je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et avantages y appartenant, située dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Julia, Girod, Carondelet et Baronne, la dite portion de terre formant l'angle des rues Carondelet et Girod et mesurant au pied américain, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur 94 pieds, 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et de façade rue Girod.

2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Camp, Commune et St. Charles, désigné comme le terrain numéro Un sur un plan du dit carré déposé en l'étude de M. de Armas, notaire en cette ville, par acte daté du 3 mai 1820, lequel terrain mesure, au pied français 91 pieds de façade rue du Camp 64 pieds, 6 pouces du côté de la rue Commune, 33 pieds de façade rue du Canal et 106 pieds du côté de la rue St-Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tout ce qui y appartient et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui en font partie, le terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Girod, Baronne, Lafayette (anciennement Hevia) et Carondelet, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Girod, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Quatre terrains situés dans le premier district de cette ville (connu sous le nom de Batture Property) dans le carré No 3 "A" borné par les rues Poydras, Lafayette, Front et Delta, désignés par les Nos. 12, 13, 14 et 15; lesdits terrains mesurant chacun 24 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rues Delta et Front sur une profondeur de 125 pieds 4 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent.

5° Un terrain situé dans le premier district de cette ville, connu sous le nom de Batture Property, dans le carré No 2 "A" borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta, désigné par le No 9 et mesurant 24 pieds 6 pouces 2 lignes de façade rue Delta sur 27 pieds 3 pouces 7 lignes de façade rue Front et une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 8, aussi 127 pieds 2 pouces 5 lignes sur la limite du côté du terrain No 10.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans, ou un an, aussi à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a, payable en billets de l'acquéreur, portant 6 0/0 par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'à maturité, et 8 0/0 par an d'intérêt après jusqu'à parfait paiement. Garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété. Les actes porteront toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets. La bâtisse devant être assurée et les polices d'assurances transférées. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
13mars—13 20 27 avl 3 10 16

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. et P. Pizzini vs. leurs créanciers. No 20,394 Division—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires Paul et Pierre Pizzini, soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 11me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Joseph P. Hornor, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—3f en 30 jrs

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le sixième district.

Jolies résidences et beau terrain, No 378 rue Colisée, près Delachaise.

Un site magnifique, propre à y bâtir, 50 x130 pieds.

Coin des rues Coliseum et Delachaise.

Dans l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers. A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre le Natchez Alley et la rue Gravier, dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D en date du 22 mars, 1887. Dossier No 16,884 l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan:

Sixième District—Désirable résidence et terrain.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No15 borné par les rues Colisée (anciennement Plaquemine), Chesnut et Delachaise et l'Avenue de la Louisiane désigné par la lettre A, et mesure 46 pieds de face à la rue Coliseum, sur une profondeur de 129 pieds 10 pouces.

Les améliorations comprennent une résidence en bois, bien et fortement construite à deux étages, et couverte en ardoises avec une bâtisse à deux étages dans le fond, couverte en ardoises et contenant un corridor en haut et en bas, et huit ou dix chambres avec gaz dans le tout, jolis ornements, cour pavée, cuve, jardin, etc., connue par le No 378 rue Colisée.

Un site magnifique.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et touchant la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B et mesurant 50 pieds de face à la rue Coliseum, sur une profondeur et de face à la rue Delachaise de 129 pieds 10 pouces et formant l'encoignure des deux dernières rues.

Le tout entre lignes parallèles et le tout au pied américain, conformément à un plan fait par Williams & Patton, architectes et voyers, et qui peut être vu à l'emplacement de la vente. La propriété peut être visitée avec une carte des encanteurs, possession immédiate.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera toutes les taxes dues en 1887, en sus de son enchère.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel notaire aux frais des acquéreurs.
23mars—23 27 avril 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin de rue de choix convenable pour un commerçant.

Le cottage en bois [illegible] No 338 rue Bienville [illegible] maison et résidence et magasin.

Karl Kuhn syndic vs. Mlle Fanchonette.
Dossier de Cour No 19,357
A l'encan pour du comptant

PAR W. I. HODGSON encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin entre Gravier et Natchez. Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, rendu le [illegible] jour du mois de mars 1887 et signé le 11 mars 1887. Dossier No 19,357 dans l'affaire de Karl Kuhn, syndic vs Mlle Fanchonette, il sera vendu à l'enchère publique il sera vendu:

Un morceau de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Roman et Prieur, désigné par le No 1 sur le plan et mesurant 17 pieds 4 pouces de façade sur Bienville, sur une profondeur et façade rue Roman de 89 pouces [illegible] lignes parallèles et forme l'angle des rues Bienville et Roman, sur un plan de Williams and Patton architectes et voyers, plan qui peut être vu sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent un cottage en bois recouvert en ardoises et portant le No 338 rue Bienville. Il y a un grand magasin et quatre pièces, citerne, etc. Le revenu est de $30 par mois.

Conditions: Comptant en passant les titres. Un dépôt de 10 0/0 en argent sera exigé sur les lieux de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en outre de son enchère.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23 27—avril 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence, Ecuries, Meubles, Charrettes, Chevaux, Barouche, Harnais et Effets mobiliers.

Deux lots de terre.

Coin des rues Jersey et Soniat.

Succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés.

Conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—VENDREDI 15 avril 1887, à midi, au local même des lieux, dans le Sixième District de cette ville et conformément à un ordre de l'Hon Wm. T. Houston, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division E. date le 8 mars 1887, Dossier de la Cour No 20,024, pour le compte de la succession de John Muller et Annie Maria Werling sa femme, tous deux décédés il sera vendu à l'encan:

Un lot de meubles de maison et effets

[illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.

Et le Samedi, 16 avril 1887, à midi

[illegible]

La résidence en bois à deux étages,

[illegible]

deux lots de terre [illegible] par les Nos 7 31 [illegible] 110 pieds chacun et formant le coin des rues Jersey et Soniat dans l'îlet [illegible] Dufossat.

Conditions—Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux; les taxes de 1887 assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant J. Henri Forcelle, [illegible] notaire, aux frais de l'acquéreur.
13mars—13 20 27—3 10 13 14 15 16 avl

PAR JAS P. GUINAULT

Vente d'une vacherie pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MARDI 29 mars 1887, il sera vendu à 11 heures du matin rue Murat entre les rues Canal et Gasquet.

La vacherie de Jean Marie Daret qui doit partir pour France, se composant de:—

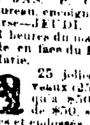

18 jolies vaches laitières plusieurs avec veaux et les autres au moment de vêler. 1 beau et bon taureau de race.

2 beaux chevaux, une charrette à lait, une ditto à coton, les ustensiles de la vacherie, etc.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur. Conditions. Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
24 mars—

VACHES LAITIÈRES CRÉOLES.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 24 mars 1887, il sera vendu à 11 heures du matin sur le Chemin de la Métairie en face du Parc et à côté du café de Jean Marie,

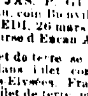

25 jolies vaches laitières, et leurs veaux (25 veaux). Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
20 mars

Magnifique îlet de terre rue des Champs Elysées, très élevé et cultivé en jardin depuis 10 ans.

Vente positive.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 mars 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins—

Un îlet de terre se composant de 24 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues des Champs Elysées, Français, Prieur et Johnson. Lequel îlet de terre mesure 324 pieds de face à la rue des Champs Elysées même façade à la rue des Français 309 pieds 4 lignes de face aux rues Prieur et Johnson.

L'îlet ci-dessus sera vendu en bloc ou en détail à l'option des acquéreurs. Pour plus de détails se référer au plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, et la balance à un ou deux ans de crédit en billets portant hypothèque à six pour cent d'intérêt par an de date.

Actes pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes pour l'année 1887. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
19 mars—

Maison rue des Français, No 128, avec toit à mansarde.

Petite maison rue Ste-Anne, No 501.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 mars 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins—

1° Un lot de terre, situé dans le 3me District, dans l'îlet compris entre les rues Français, Union, Remparts et St Claude, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.

Ensemble, une maison en bois couverte en ardoises, avec toit à mansarde, ayant au rez-de-chaussée cinq chambres, office et balcon sur la façade. Une autre bâtisse, attenant à la maison de deux chambres, ayant deux chambres en bas et cinq au-dessus, gaz dans la maison, citerne, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc. Le tout en parfait état.

2° Un lot de terre, situé dans le 2me District, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 29 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Ste Anne, sur 102 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur.

Ensemble, une maison de quatre chambres, cuisine double, deux citernes lieux d'aisance etc. etc.

Le tout d'après les plans maintenant exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs, et compris les taxes pour l'année 1887.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs. 19mars—

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, JEUDI 24 mars 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 24mars—

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE,

Coin Constance et de l'Avenue Peters,

En face de l'Asile Poydras.

Succession de Mme Louisa Roesen, femme décédée de Wm Cannon.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté le 3 mars 1887. Dossier No 16,634, dans l'affaire de la succession de Mme Louisa Roesen, femme par un premier mariage de Wm Vanderbrook, décédée et par un second mariage de William Cannon il sera vendu à l'encan:

Le joli cottage en bois, formant le coin sud-est de l'Avenue Peters et de la rue Constance, No 1,87 ou B borné par les rues [illegible] et Orléans [illegible] Sixième District de cette ville, ayant 6 chambres, un hangar, lieux d'aisance, etc., et 2 citernes en bon état, et valant environ $15 ou $20 par mois.

Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur l'Avenue Peters de 120 pieds, entre lignes parallèles mesure américaine, conformément à un plan à l'endroit de la vente.

La propriété se trouve entre une double ligne de chars et est véritablement une charmante petite maison.

Conditions.—Une moitié comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en plus de l'adjudication. Acte de vente pardevant Paul Reboli, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mars—6 13 20 27 avril 3 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME MARY MITCHELL.

Propriété de valeur améliorée

Dans les

Premier et Quatrième districts

La RÉSIDENCE en BRIQUES avec JARDIN, Coin des rues Jackson et Camp.

Ainsi rue Julie et contigue au nouveau rue de ERNST.

Et rue Notre Dame, derrière les propriétés ci-dessus.

Terres dans la paroisse Livingston

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 18,707.

Vente pour une division d'intérêts.
A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, et de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division C [illegible] daté le 30 septembre 1886 [illegible] dossier No 18,707 dans l'affaire de la Succession de Mme Mary Mitchell, femme de John Mitchell, tous deux décédés pour un partage d'intérêts entre les héritiers et pour payer les dettes, il sera vendu à l'encan:

Quatrième district — Coin des rues Jackson et Camp.

[illegible] situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Prytania (?), Camp et Chestnut, formant le coin des rues Camp et Jackson et mesurant 125 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Camp, au pied américain, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une **résidence en briques à deux étages solidement bâtie avec toit en ardoises** [illegible]

2 Premier District, rue Julie. [illegible] situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Notre Dame, Magasine, Julie et Tchoupitoulas [illegible] et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesures françaises.

Les améliorations comprennent une **bâtisse en briques à trois étages avec toit en ardoises** [illegible] connue par les Nos. 101 103 et 105 rue Julie.

Sur la rue Notre-Dame.

3° [illegible] Notre Dame [illegible]

Terres paroisse Livingston.

4° [illegible]

CONDITIONS ET TERMES—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garanties usuelles [illegible] 10 pour cent sera exigé [illegible].

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des divers acquéreurs qui assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en outre de leurs adjudications.
20fév—20 27 mar 6 13 20 26 mars

Propriété de valeur vacante,

COIN DES RUES CANAL ET CLAIBORNE

H. M. Hyams et als. vs. S. M. Hayes, tuteur, et als.

Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans.

A UN LONG CRÉDIT—A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 26 mars 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "C," rendu le 14 février 1887 et signé le 18 février 1887 dossier No 18,252 dans l'affaire de Henry M. Hyams et als vs Bernard M. Hayes et als., à un long crédit il sera vendu à l'encan—

DEUXIÈME DISTRICT,

Coin des rues Canal et Claiborne.

CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Claiborne et Derbigny et formant le coin des rues Canal et Claiborne désignés par les Nos. 1, 2, 3, 27 et 28, qui sont contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No. 1 forme le coin des rues Canal et Claiborne et mesure 26 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal, sur 104 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne, et contigu au lot No. 28 du côté le plus rapproché de la rue Derbigny.

Les lots Nos 27 et 28, mesurant chaque 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces et 4 lignes. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus aux lots ci-dessus dans le fond, et mesurent chacun 26 pieds, 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, d'après un plan dressé par MM. Williams & Patton, architectes et arpenteurs, lesquels plans pourront être vus à l'endroit de la vente, chaque terrain sera vendu séparément.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles, les paiements à crédit seront divisés en billets, coupons à la satisfaction des parties intéressées et ce les requis; un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux, et les acheteurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de leurs adjudications.

Actes de vente pardevant John G. Eustis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 fév—20,27—mars 6,13,20 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur.

Rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adele.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à deux ordres de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "A" en date du 14 février 1887 et l'autre ou ordre amendé daté le 18 février 1887. Dossier de la Cour No 19,365 pour le compte de la succession de Alfred Shaw, décédé il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur de forme triangulaire situé dans le Quatrième District dans l'îlet triangulaire borné par les rues Tchoupitoulas, Levée, Water ou Front, Joséphine et Adele, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1, mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur une profondeur à travers l'îlet de la rue Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces à l'extrémité de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adele. Etant la même propriété acquise par l'entremise de Wurzburger Wade et autres, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.

Les améliorations consistent en **une longue maison en bois à deux étages, toit en ardoise,** et servant comme résidences pour plusieurs locataires, avec citernes, etc., et rapportant $16 par mois.

Conditions—Comptant en passant les titres. 10 pour cent payé comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en plus de son adjudication.

Acte de vente pardevant F. B. Earhart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fév—mars 6 13 20 27 avril 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence de choix.

No 264 rue des Remparts entre les rues des Ursulines et Hôpital et

No. 213 Chemin du Bayou.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, il sera vendu à l'encan:

1. **La magnifique résidence en briques à deux étages No 264 rue North Rampart** sur le côté est, entre les rues Ursulines et Hôpital. Le lot mesure près de 64 pieds de face à la rue des Remparts sur environ 152 pieds de profondeur. La résidence est ample pour une grande famille, est attrayante en apparence, a un terrain suffisant pour un jardin, etc., et étant à proximité des affaires serait agréable pour quelqu'un qui désire une résidence sur cette charmante avenue la rue des Remparts. Elle est louée à raison de $60 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

2. **La résidence à deux étages et demi No 213 Chemin du Bayou** sur le côté [illegible] des rues Treme et Marais [illegible] un jardin spacieux, une bâtisse [illegible] un site commode sur la rue Treme, bon entourage et accessible au commerce, et est louée à raison de $30 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 7 pour cent seulement par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles pendant l'année 1887 et un dépôt de 10 pour cent fait au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist notaire.
13 mars—13 19 20 25 26

Vente par Thomas C. Porteous, tuteur légal de la mineure Mary Hall Porteous.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—VENDREDI 15 avril 1887, à 11 heures du matin à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine près Gravier en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mars 1887, rendu dans l'affaire de Mme George Porteous, No 16,502 de la dite Cour, il sera vendu—

1. Une certaine portion de terre dans l'îlet borné par les rues Canal, Delord, Tivoli Circle, St Charles et Calliope, mesurant, au pied français, 120 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 104 pieds sur la rue Delord.

2. Un lot de terre dans le même îlet mesurant au pied américain 27 pieds 4 pouces et 2 lignes à Tivoli Circle, 75 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Delord, 81 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre côté et ayant dans le fond une largeur de 42 pieds 7 pouces et 5 lignes.

3. Un lot de terre touchant le lot ci-dessus mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la voie ferrée [illegible] 93 pieds et 3 pouces sur la ligne qui le divise [illegible] et 12 pieds 4 pouces et 2 lignes [illegible] dans le fond.

4. Un lot de terre touchant au lot ci-dessus mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la voie ferrée, 93 pieds et 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot ci-dessus, 86 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne, 17 pieds et 5 pouces sur une autre ligne et 42 pieds 7 pouces et 1 lignes de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits terrains.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré notaire aux frais des acquéreurs.
16mars—15 23 31 avril 7 15

Cottage No 686 Avenue St-Charles, et 9 terrains à Carrollton.

Vve Clara G. Dorr et als vs. la mineure Clara G. Dorr.

Vente en partage.

Nos 18,[illegible] Cour Civile de District [illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu de ceux [illegible] de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendus dans l'affaire ci-dessus le 15 février 1887 et le 2 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1. Le cottage à un étage No 686 avenue St-Charles, dans le septième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Poeyfarre (?), Cours et Sixième et désigné comme le lot No 11, et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue St Charles sur 120 pieds de profondeur, le tout contigu au coin des rues St-Charles et Sixième.

2. Neuf terrains à Carrollton (septième district de cette ville) dans l'îlet borné par les rues Macarty, Dryades, Lowerline et Mulandon, désignés comme lots 1 à 9.

Les lots Nos 1 à 8 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarthy sur 150 pieds de profondeur.

Le lot No 9 mesure 24 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Macarthy sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne du lot No 8 et 151 pieds de profondeur et face à la rue Lower Line, et 44 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades, et formant ainsi la façade du coin de la rue Macarthy.

Conditions—Pour la propriété décrite en premier lieu un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans lequel crédit porte un intérêt de 8 pour cent par an avec lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1887 et ce déposant 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire.
16 mars—16 23—avril 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 276 rue Gasquet,

Entre Tonti et Rocheblave.

Succession de Mary Ivory, femme décédée de Michael Burke.

No 19,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous à savoir—

Un cottage en bois à un étage, No 276 rue Gasquet, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Palmyra (?), Tonti et Rocheblave, et désigné comme le lot No 27, mesurant 32 pieds de face à la rue Gasquet sur 104 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le cottage est bien amélioré.

Conditions.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant [illegible] notaire.
Mars 10—12 19 26—avril 2

Résidence de choix pour famille.

Coin des rues Dryades et St-André, et quatre grands terrains près du nouveau Bassin.

A. J. Ward als et als vs leurs créanciers.

No 19,209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI 26 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1. **La résidence en bois à deux étages** No 7[illegible] rue [illegible] dans le [illegible] district de cette ville [illegible] St André et Joséphine.

Le terrain comprend 2 lots désignés par les lettres A et B qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble 55 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Dryades 53 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, 121 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue St André, et 141 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Joséphine, et formant le coin des rues Dryades et St André.

La bâtisse est retirée des deux rues, a une galerie devant et derrière de grands corridors, salon, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine et chambre à bain en bas et cinq chambres à coucher, cabinet de toilette en haut, grande citerne au-dessus d'un appartement en briques, hangars écurie, etc., et une belle cour pour jardin et pelouse.

On peut prendre possession de la propriété immédiatement.

2. **Quatre terrains de choix pour bâtir,** dans le [illegible] district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Dryades, Remparts, Julie et Delord,** désignés par les Nos 114, 115, 116 et 117 [illegible] et mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Dryades, 80 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 151 pieds et 4 pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie et 142 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Delord. La contiguïté de cette propriété au Nouveau Bassin la rend avantageuse comme site pour un chantier de bois ou pour emmagasiner un matériel pour bâtisse en chemin.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes taxes dues et exigibles pendant 1887 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant MM. Woulfe & Rouen, notaires.
22 fév—22—mars 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de choix.

L'angle sud-est des rues Baronne et Gravier.

Succession de Mme Joséphine Elliott Lewis.

No 20,031—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—Le LUNDI, 18 avril 1887, à midi à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, en vertu de trois décrets de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire les 11me, 14me et 15me jours du mois de mars, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:

La bâtisse à deux étages en briques No 198 de la rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Union, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure 16 pieds 6 pouces de façade rue Gravier, sur 105 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue Baronne, et forme le coin des dites rues. La propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887 et donne un revenu annuel de $1000.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant au gré de l'acquéreur, le reste, s'il y en a, payable en billets de l'acquéreur à un et deux ans, portant intérêts de 7 pour cent par an jusqu'à échéance, et, au cas où ils ne seraient pas payés, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement avec lieu du vendeur privilège et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887 et remboursera au prorata la prime de l'assurance dont le terme ne sera pas expiré assurance de $20,000. Il fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17, 26—avril 2,9,16,17.

L'Abeille de [illegible]
Bureaux [illegible]
NOUVELLE [illegible]
JEUDI [illegible]

VA[illegible]
COMPAGN[illegible]
TRANS[illegible]
Entre New[illegible]

LA BOURGOGNE [illegible]
LA BRETAGNE [illegible]
LA GASCOGNE [illegible]

LIGNE [illegible]
POUR NEW Y[illegible]
KNICKERBOCKER [illegible]
LOUISIANA
Le steamer
NEW [illegible]

Ligne régulière [illegible]

NEW O[illegible]

BATEAU[illegible]
LE STEAMER [illegible]

CHEMINS [illegible]
LOUISVILLE [illegible]
TEXAS [illegible]

THE NEW-O[illegible]
L'Abeille de la [illegible]

Subscri[illegible]

FEUIL[illegible]
No 46
L'ECAI[illegible]

GEORGI[illegible]

Pierre était [illegible] jeune homme [illegible] faisait contre fortune une allusion, pas [illegible] [illegible] comtesse après la